

# 10e édition du Prix "Infrastructures pour la Mobilité, Biodiversité & Paysage"

## Le Prix "Infrastructures pour la Mobilité, Biodiversité & Paysage" (IMBP)

L'objectif : identifier et valoriser les meilleurs projets de préservation, de restauration et de valorisation des écosystèmes, de la biodiversité et du paysage, y compris les plus petits et les plus ingénieux !



Organisé depuis 2010 par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), avec l'ensemble des signataires de la Convention d'engagement volontaire<sup>1</sup>, **le Prix, devenu "IMBP" pour une plus grande mise en valeur des liens entre biodiversité et paysages, récompense les meilleurs projets réalisés, en France ou à l'international**, par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité **en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité.**

Le jury, composé de représentants des secteurs publics et privés dans le domaine des infrastructures et de l'aménagement ainsi que de médias partenaires, est présidé par Jean-Pierre Thibault, Inspecteur Général au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Section habitat et territoires (HCSDT).

Le concours couvre **7 thématiques** :

- **Continuités écologiques** (transparence écologique des infrastructures, prise en compte de la trame verte et/ou bleue...),
- **Génie écologique** (gestion des espaces, prise en compte des espèces, réhabilitation, restauration, remédiation, compensation...),
- **Paysage urbain et rural** (réalisation remarquable des tracés, des profils, des ouvrages, de l'espace public),
- **Sensibilisation et communication** (acteurs personnels, riverains et usagers),
- **Initiatives astucieuses en cours de réalisation** (inventif, coût raisonnable, simplicité de mise en œuvre),
- **Initiatives à l'international** (conception et réalisation),
- **Projets prometteurs** (initiatives en phase d'étude et conception, évitement ou minimisation des impacts, innovation, enjeux émergents).

# Règlement du Prix IMBP

## > Qui peut concourir ?

Toute structure ou organisme public ou privé, quelle que soit sa taille, tels que : communes, intercommunalités, métropoles, conseils régionaux, conseils départementaux, services et établissements publics de l'État, établissements publics d'aménagement, sociétés concessionnaires d'autoroute, gestionnaires de voies ferrées et fluviales, grands ports, sociétés d'ingénierie ou bureaux d'études, entreprises, associations...

## > Avec quel type de projet ?

Toute action, globale ou ponctuelle, de conception, construction, exploitation, entretien, gestion et/ou requalification d'infrastructures, contribuant à la préservation, la restauration, ou la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité, prise en France métropolitaine et ultramarine, ou à l'international.

## > Quelles infrastructures ?

Tous types d'infrastructures de mobilité : routes, rues, voies vertes, espaces publics urbains, voies ferrées, ports et voies navigables, aéroports.

## Liens utiles

[Toutes les informations](#)